



InFO

2023 restera une année RECORD pour CHUBB France !



SSI, SICLI, CCF



Depuis 2021, **100%** des résultats générés par Chubb France sont remontés au groupe à travers le versement de dividendes et pour diminuer les dettes d'acquisition par API.

En 2022, c'est plus de 10 millions d'euros de CA supplémentaire par rapport à 2021 avec un **résultat NET de 7 millions d'euros**.

En 2023, le **résultat NET attendu devrait être de presque 9 millions d'euros**.

Grâce à qui ? A nous toutes ,et tous !

Depuis \Rightarrow 2020 aucune participation n'a été versée aux salarié(e)s de CHUBB France...

Depuis \Rightarrow 2021 dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires, FO a obtenu le versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat de 250 € pour les salaires jusqu'à 3000 €.

Fin 2023, après une année RECORD, la société CHUBB France a distribué fin décembre, une prime de partage de la valeur de 300 € pour les salaires jusqu'à 3000 € et 100€ pour les salaires entre 3000 et 4000€ (budget estimé entre 570 et 600 000 €). API groupe remonte encore **100% du résultat** pour se désendetter et verser des dividendes : **et nous continuons à rembourser les dettes des actionnaires !**

CHUBB France réduit les effectifs (RCC PI 2023 pour un montant estimé d'économie annuelle de 2,4 Millions d'euros), augmente les tarifs clients (Retour sur Pricing estimé d'environ 9 Millions d'euros sur 2022)

Au final, Chubb France API nous verse une aumône de 25 € par mois pour les plus chanceux, seulement cette année !

LE COMPTE N'Y EST PAS !



In**FO**

FO se bat et continuera le combat pour obtenir :

Un accord d'intéressement avec abondement de l'entreprise pour chaque euro versé.



Un accord de compte-épargne temps pour permettre à chacun et chacune de se préserver en cas de besoin des heures, des jours déjà travaillés, pour un repos nécessaire, un départ en retraite plus tôt, ou de l'argent en cas de besoin. Tout cela grâce aux heures supplémentaires effectuées, aux RTT non posés, aux jours de congés

Une révision de la règle de calcul de la **participation** pour permettre à tous de profiter du fruit de son travail au sein de l'entreprise.



Des négociations franches et loyales sur la distribution d'une véritable **Prime de Partage de la Valeur**, identique pour toutes et tous à la hauteur des efforts fournis par l'ensemble des salariés de CHUBB France.

Alors aidez-nous à mener ces combats en votant pour les listes **FO** !

Vous avez des revendications légitimes de reconnaissance de votre travail, pour qu'elles soient entendues, **il faut VOTER.**

ET VOTER **FO** !